

Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Décision n°2021-01-DP-DG-DRH
portant suppléance au
Directeur Général adjoint des ressources humaines

Serge FERREIRA

Le Président du directoire,
Directeur Général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine,

Vu :

- le code des transports, et notamment ses articles L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-32 et R. 5312-33,
- l'ordonnance n° 2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- le décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du Port Autonome de Paris et des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique, et notamment son article 6 ;
- le décret du 4 août 2021 portant nomination de Stéphane RAISON en tant que Président du directoire du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine;

Considérant que, compte tenu de l'étendue du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine et de ses multiples activités, il est nécessaire, dans l'intérêt d'une bonne administration de l'établissement public, de procéder à des délégations ;

Considérant que le code des transports susvisé rend possibles les délégations de pouvoirs entre le Président du Directoire et ses Directeurs ;



DÉCIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence, d'empêchement ou de conflit d'intérêts du Directeur Général, Stéphane RAISON, le Directeur général adjoint en charge des ressources humaines (siège), Serge FERREIRA, est désigné comme suppléant pour présider la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) centrale et le Comité social et économique (CSE) central.

ARTICLE 2 : La présente suppléance prend effet à compter de sa publication sur le site web de HAROPA PORT. Elle est mise à disposition du public sur le registre disponible au siège du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine.


ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait au Havre, le **29 SEP. 2021**

Le Président du directoire
Directeur Général du
Grand port fluvio-maritime
de l'axe Seine

Stéphane RAISON



FONCTIONS	Prénom NOM	Mention manuscrite "bon pour acceptation" + signature
Directeur Général Adjoint des ressources humaines	Serge FERREIRA	<i>Bon pour acceptation</i>  - 29 SEP. 2021